

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 avril 2024 Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe,
- Michel PLACE, conseiller municipal,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Muriel SAMAR, conseillère municipale,
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Excusée :

- Céline QUESSETTE (procuration à Pierre TRAMONT).

Secrétaire de séance : Amélie BONNIER, conseillère municipale.

ORDRE DU JOUR

- Compte administratif 2023,
- Compte de gestion 2023,
- Affectation du résultat 2023,
- Taux impôts 2024,
- Taux fongibilité 2024,
- Budget primitif 2024,
- Subventions attribuées,
- CCPVG – rapport CLECT,
- Questions diverses.

* * * *

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Mme Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe au Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents **APPROUVE** le compte administratif 2023.

COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte de gestion 2023.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

LIBELLÉ	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté (a)		155 136,89 €		20 568,22 €		175 705,11 €
Affectation investissement (b)						
Opérations exercice ©	401 590,23 €	453 397,08 €	85 812,41 €	64 126,80 €	487 402,64 €	517 523,88 €
Résultat exercice		51 806,85 €	- 21 685,61 €			
Totaux e=a+b+c	401 590,23 €	608 533,97 €	85 812,41 €	84 695,02 €	487 402,64 €	693 228,99 €
Résultat de clôture		206 943,74 €	1 117,39 €			205 826,35 €
RAR (g)			2 000,00 €			
TOTAUX CUMULÉS h=e+g	401 590,23 €	608 533,97 €	87 812,41 €	84 695,02 €	487 402,64 €	693 228,99 €
RÉSULTAT DÉFINITIF		206 943,74 €	- 3 117,39 €			205 826,35 €

Report 002 recettes fonctionnement	203 826,35 €
Report 001 dépenses d'investissement	1 117,39 €
1068	3 117,39 €

TAUX IMPÔTS 2024

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** les taux d'imposition suivants pour l'année 2024 :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxes foncières propriétés bâties	24.69% + 12.11% (36.80%)	36.80%
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	66.62%	66.62%
THRS	6.15 %	6.96 %

(*) dont majoration spéciale du taux TH (augmentation de 0.81% dans la limite de 0.81% en 2024).

FIXATION TAUX DE FONGIBILITÉ 2024

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au titre du **budget 2024** à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

dans la limite :

- de **7,5%** des dépenses réelles en section de fonctionnement,
- de **7,5%** des dépenses réelles en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** le budget 2024 :

	DÉPENSES	RECETTES
Section investissement	612 967.00 €	612 967.00 €
Section fonctionnement	685 320.00 €	685 320.00 €
TOTAL	1 298 287.00 €	1 298 287.00 €

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ATTRIBUE** les subventions suivantes pour l'année 2024 :

AFSEP	100,00 €	Fréquence Luz	50,00 €
Amicale Laïque	250,00 €	Les Rubies	100,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	250,00 €	Lieutenant de Louveterie	100,00 €
APE RPI BPV	600,00 €	Montagnards Argelésiens	120,00 €
Association Autisme Pyrénées	100,00 €	Recyclerie la mine des Gaves	100,00 €
Association octobre rose	200,00 €	Ronde des Bualas	200,00 €
Association sportive Lycée René Billères	200,00 €	Secours populaire Soulom	150,00 €
Basket Club Lavedan	200,00 €	Société de chasse	510,00 €
Bibliothèque de prêt	200,00 €	Société de pêche Pierrefitte	200,00 €
Collège Pierrefitte-Nestalas	90,00 €	Société d'études des 7 vallées	110,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €	Société musique du Lavedan	30,00 €
Cyclo club d'Azun	90,00 €	SPES	600,00 €
Deux clochers	500,00 €	Union musicale Pierrefitte	400,00 €
Divers	1 550,00 €	USA Rugby	400,00 €
FNACA	100,00 €		
Football club Vallée des Gaves	500,00 €	TOTAL	10 000,00 €

CCPVG – APPROBATION RAPPORT CLECT

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Ce rapport porte sur l'évaluation des charges à restituer aux 14 communes de l'ex communauté de communes du Pays Toy dans le cadre de la restitution de la subvention pour la fête de la Saint-Michel versée par la communauté de communes du Pays Toy.

La CLECT propose de retenir un montant de 29 000.00 € à restituer aux 14 communes par revalorisation de leurs attributions de compensation.

Il est également proposé que cette somme soit restituée à la seule commune de LUZ-SAINT-SAUVEUR, sous réserve de délibérations concordantes des 14 conseils municipaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le rapport de la CLECT.

CCPVG – APPROBATION RAPPORT CLECT

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

- **PANNEAU SENTIERS BALISÉS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Un devis a donc été réalisé par l'entreprise PIC BOIS PYRÉNÉES pour un montant de 1 511.80 € HT pour un panneau avec toit contre 781.40 € HT pour un panneau simple.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le premier devis proposé pour un montant de 781.40 € HT à la charge de la commune.

- **ORGANISATION FESTIVITÉS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, comme l'an dernier, d'organiser un repas pour les aînés avec un budget de 850.00 € correspondant à la subvention qui était versée à l'association « Club Edelweiss ».

Après délibération, le conseil municipal **VALIDE** l'organisation du repas pour le mois de juin 2024 et **CHARGE** la commission « fêtes et cérémonies » de s'occuper de l'évènement.

* * * *

La séance est clôturée à vingt-deux heures.